

A.L.F
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 13 Rue Lepine
64140 LONS
493 388 706 RCS PAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Trente-et-Un Octobre,
A Neuf Heures,

Monsieur Stéphane ROBERT, propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.L.F,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique décide de transférer le siège social du 13 Rue Lepine, 64140 LONS au 33 Quater Chemin de Labielle, 64320 ARESSY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé : 33 Quater Chemin de Labielle, 64320 ARESSY. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Stéphane ROBERT
Associé unique

